

« UNE ÉPICERIE SOLIDAIRE AUX PORTES DU MAINE »



Sommaire

Préambule	p4
Chronologie d'une démarche participative initiée par le Centre Social	p5
La remise des colis et son évolution	p6
Une épicerie solidaire : pourquoi faire ?	p7-8
Fonctionnement / organisation	p9
Economie du projet sur 3 années	p10-12
Etude de faisabilité architecturale : travail réalisé avec le CAUE de la Sarthe	p13
Synthèse des moyens mobilisables / à mobiliser	p14
En conclusion	p15

« Une épicerie solidaire : un outil d'animation sociale à travers le prisme alimentaire »

La restructuration du Centre Social de Ballon (rebaptisé en 2010 « Association Maison Des Projets » - MDP) a été travaillée à travers une démarche participative, dans le souci d'identifier des actions prioritaires à mener en faveur de personnes en difficulté (et au-delà), et de co-construire avec différents acteurs, dont nos usagers, des actions apportant des éléments solutionnants et structurants pour l'individu, la famille, et plus largement, la cité.

Parmi les différentes thématiques abordées durant la phase préalable à la finalisation du projet social actuel de la MDP (référentiel 2012-2015 agréé par les services de la Caisse d'Allocations Familiales de la Sarthe – CAF 72), **l'aide alimentaire** a retenu immédiatement notre regard, sous l'impulsion d'un groupe d'adhérents bénéficiaires (ou non) des colis alimentaires, témoins privilégiés d'un processus existant sur notre territoire d'intervention¹ depuis les années 90's.

Dans un premier temps, cette mobilisation nous a permis d'engager un diagnostic partagé entre salariés, bénévoles et bénéficiaires du Centre Social, pour ainsi mettre en exergue les freins et contraintes révélés spécifiquement par la remise mensuelle de ces colis.

Au-delà de la question alimentaire, la cristallisation de plusieurs problématiques (endettement, emploi, formation, santé, lien social, accès à la culture – aux loisirs, autres,...) exprimées / révélées par les bénéficiaires des colis, nous a incité à réfléchir à un format de projet « transversal et pluridisciplinaire » qui permettrait d'apporter des réponses concrètes, dans le souci de proposer un mode opératoire « actif » et préventif, considérant l'individu dans sa globalité.

Parmi les différentes scénarisations ou réflexions que nous avons pu évoquer sur la période 2010-2011, le modèle des « **Epicerie Sociale ou Solidaires** » nous est alors apparu, dans ce contexte, ad'hoc.

A la croisée des enjeux et objectifs d'une association agréée Centre Social, la finalité d'une telle structure est décrite comme suit par l'Association Nationale des Epicerie Solidaires (ANDES) : « Une épicerie sociale ou solidaire a pour mission de contribuer à l'insertion durable des personnes en situation de difficulté financière et de faciliter leur accès au droit commun. Elle propose une aide alimentaire participative et de qualité, respectueuse de la liberté de choix et de la dignité de l'Homme. C'est un lieu de sociabilité, d'écoute et de partage, qui valorise les compétences et les savoir-faire des personnes accueillies et contribue à restaurer la confiance et l'estime de soi ».

Depuis ce postulat de départ, la MDP a engagé une démarche de travail sur la période 2012-2013 ayant permis la co-construction d'un tel projet, en résonance avec les spécificités territoriales et attendus des acteurs.

Le présent dossier vise ainsi à restituer, synthétiquement, les tenants et aboutissants de cette initiative locale et de ses habitants, pour permettre une lecture des clés ou processus de changements qui pourraient être opérés, dans un contexte sociétal où les besoins alimentaires ne cessent d'augmenter, sans distinction d'âges.

¹ Par **territoire d'intervention**, nous faisons référence au Canton de Ballon, tel que défini en date de ce dossier, hormis les Communes de Beaufay et Courcemont

Chronologie d'une démarche participative initiée par le Centre Social

Exercice 2011

- Mise en relief par la MDP, suite à son travail de diagnostic territorial, des problématiques révélées par le processus de « remise mensuelle de colis alimentaires », assuré par le Centre Social depuis les années 90's. Sa restructuration (initiée courant 2010) va permettre une réinterrogation structurelle et fonctionnelle des actions menées dont cette remise de colis.
- Sensibilisation auprès des Présidents des Centres Communaux d'Action Sociale (CCAS) en février 2011 quant à l'évolution des besoins révélés / exprimés à travers la thématique alimentaire et enjeux satellitaires à ce sujet. Le format projet « *Épicerie Sociale et/ou Solidaire* » est ainsi présenté aux élus locaux. Ces derniers encouragent la démarche de travail proposée.
- Mobilisation par la MDP, via un Dispositif Local d'Accompagnement (DLA), d'un opérateur extérieur afin d'assurer l'animation d'une étude d'opportunité dédiée à un projet type « *Épicerie Sociale et/ou Solidaire* ».
- Courant septembre : l'Association Nationale Des Épiceries Solidaires (ANDES) est retenue pour cette étude.
- En octobre 2011, Monsieur Aveline (Chargé de Mission ANDES) présente aux CCAS, son cahier des charges et calendrier de travail.

Exercice 2012

- Animation de réunions collectives par l'ANDES mobilisant différents acteurs (bénévoles de la MDP, bénéficiaires de l'Aide Alimentaires, élus locaux, le Secours Populaire, le Secours Catholique, des services de l'Etat, du Conseil Général, de la Caisse d'Allocations Familiales, MSA...).
- Courant juin : présentation des conclusions de l'étude d'opportunité et restitution collective (accompagnée de la production / communication à l'ensemble des CCAS et partenaires, d'un rapport de mission). A l'issue de cette présentation, la MDP sensibilise les CCAS et partenaires quant à la nécessité de réaliser une étude de faisabilité technique, s'appuyant sur ce rapport d'ANDES, dans le souci de traduire concrètement et adéquatement les préconisations exprimées au sein de ce dernier.
- Courant novembre : la MDP convie l'ensemble des CCAS et partenaires sensibilisés à la démarche initiée afin de leur présenter un cahier des charges répondant aux exigences d'une étude de faisabilité technique, à travers une démarche participative les fédérant.

Exercice 2013

- Premier semestre : des réunions mensuelles, ainsi que deux visites collectives d'« *Épiceries Solidaires* », vont permettre de travailler plusieurs dimensions, dont le fonctionnement du futur projet, son cadre juridique, son économie ou encore les potentiels sites d'implantations. Cette dynamique va permettre l'intégration des diversités représentées par les différents CCAS représentés et faciliter l'appropriation / compréhension des enjeux, aussi divers soient-ils.
- La quasi-totalité des CCAS du territoire d'intervention de la MDP contribuent financièrement, et ce, pour la première fois, à l'axe « remise des colis » organisé par l'association.
- Concernant le site potentiel d'implantation dudit projet, le groupe de travail retient finalement deux hypothèses exprimées sur la Commune de Ballon, après croisement avec les préconisations de l'ANDES et identification des projets existants en Sarthe qui sont au sein de Centres Sociaux ou en liaison directe avec ceux-ci.
- Fin juin 2013 : la MDP propose aux CCAS de mandater les services du Conseil d'Architecture, d'Urbanisme et de l'Environnement de la Sarthe (CAUE 72) afin qu'une étude de faisabilité architecturale soit réalisée à travers la dimension « bâtiment / architecture » des sites potentiels.
- Juillet : la MDP valide une convention d'intervention avec le CAUE 72.
- Septembre / octobre / novembre : sessions de travail avec le CAUE 72.
- Novembre : Présentation d'une étude de faisabilité architecturale complète en présence des CCAS et déclinaison des coûts.

La remise des colis alimentaires et son évolution

Annexe « Evolution de l'aide alimentaire à travers la remise de colis » - MDP

La MDP organise la distribution mensuelle de colis alimentaires en s'appuyant sur une équipe composée d'une dizaine de bénévoles, coordonnés par sa Référente « Tout public ». L'association assure ainsi :

- la récupération mensuelle des denrées auprès de son partenaire, à savoir l'association Banque Alimentaire de la Sarthe – BA 72 ;
- le transport de celles-ci et leur stockage (sur le site « La Grange » à Ballon, rue Lansac Ouest mis à disposition gracieusement par la Communauté de Communes des Portes du Maine) ;
- la préparation des colis au regard des foyers concernés² ;
- la distribution le 3ème jeudi du mois à Ballon (site « La Grange »).

Cette distribution est effectuée sur 11 mois (hors période aoutienne) en faveur d'**une file active moyenne de 49 foyers différents par mois en 2013**, contre **43 en 2012** (soit 14% d'augmentation lors de ces deux derniers exercices).

Concernant les denrées alimentaires distribuées par la MDP, celles-ci représentaient **26,6 tonnes en 2013**, contre **26,1 tonnes en 2012** et **24,5 tonnes en 2011**. Au regard des derniers éléments quantitatifs communiqués par la BA 72, le tonnage distribué en 2012 par la MDP représentait un peu plus de 4% de l'ensemble des denrées assurées par le réseau de distribution de la BA 72 sur tout le département de la Sarthe (575,4 tonnes de denrées proposées via la BA 72 cette année-là).

Notons que les volumes alimentaires distribués par la MDP intègrent les denrées acquises lors de l'opération « *Collecte Nationale* » insufflée par le réseau de la BA 72, et organisée localement par la MDP qui s'appuie, à cet effet, sur un réseau de bénévoles très impliqués.

A titre indicatif, le volume généré lors des deux jours dédiés à la « *Collecte Nationale* » représente **environ 10%** du tonnage annuel décliné précédemment. Pour ce faire, la MDP fédère et coordonne plus d'une **vingtaine de bénévoles** afin de mener « à bien » cette opération.

Le nombre de foyers bénéficiaires des colis alimentaires **est passé** quant à lui, annuellement, de **91 à 128 en 4 ans**, soit 40,65 % d'augmentation sur cette période. Cette donnée peut également se traduire par **39,14 % d'augmentation du nombre de personnes** (au regard de la composition des foyers) entre 2010 (235 individus) et 2013 (327 individus).

En 2013, 2,51% des habitants du territoire ont eu accès à des colis alimentaires.

Les familles avec enfants représentent quant à elles, et ce depuis 2011, **un peu plus de 54%** des foyers bénéficiaires (contre 43% lors de l'année 2010).

Par ailleurs, il apparaît que **toutes les communes** de notre territoire d'intervention³ **révèlent des foyers fréquentant cette remise des colis.**

² L'accès à cette aide alimentaire est quant à elle attribuée après étude et validation d'un dossier administré par un travailleur social agissant en faveur du Service Solidarité du Conseil Général de la Sarthe.

³ Le territoire d'intervention de la MDP étant le Canton de Ballon, à l'exception des communes de Beaufay et de Courcemont, non incluses dans son périmètre d'action.

Une épicerie solidaire : pourquoi faire ?

Annexes : « Charte ANDES » et document de l'UNCCAS « l'aide alimentaire en pratique »

REGISTRES	<i>Problématiques existantes</i>	<i>Plus-value d'un projet épicerie</i>
<p>Accès à une alimentation choisie et diversifiée Notion d'approvisionnement</p>	<ul style="list-style-type: none"> ▶ La remise des colis ne permet pas de choisir son alimentation : le panier est préparé par la MDP en amont de sa distribution. ▶ Un certain nombre de produits sont peu, voire non proposés, tels que : des produits « nourrissons », des œufs frais, des légumes frais. Les produits d'hygiène, viandes et/ou poissons frais ne sont jamais proposés ▶ Le modèle économique conditionnant la remise des colis n'a jamais fait l'objet d'un travail de fond avec les acteurs locaux (dont les CCAS) : les moyens mobilisés ne permettent pas une diversité du stock et des produits proposés. 	<ul style="list-style-type: none"> ▶ Proposer un fonctionnement / une organisation avec un modèle économique adapté aux problématiques énoncées : « retravailler » le projet et son architecture. Un des objectifs étant d'organiser une offre d'approvisionnement plus diversifiée et complète (en y intégrant des producteurs locaux / circuits-courts, ainsi que des partenariats avec des enseignes commerciales pour organiser « une ramasse » de certains produits). ▶ Permettre l'acquisition de denrées (et produits autres), à travers un libre choix (comme dans n'importe quelle épicerie – hors alcools).
<p>Participer / être acteur / favoriser la citoyenneté, la dignité et lien social / permettre l'autonomie</p>	<ul style="list-style-type: none"> ▶ La remise des colis est proposée mensuellement, uniquement le 3ème jeudi de chaque mois : ce temps spécifique (qui plus est « court » car sur une demi-journée) n'est pas propice à un développement collectif ou individuel avec les bénéficiaires. ▶ Organisation au caractère ambivalent ou pharmakon. ▶ Pas de participation financière obligatoire. ▶ Lieu de distribution ne facilitant ni l'animation, ni l'accueil, ni l'accompagnement optimal des personnes. 	<ul style="list-style-type: none"> ▶ L'accès à l'épicerie sera conditionné au projet de la personne : le bénéficiaire participera financièrement aux coûts des denrées (entre 10 et 30 % de la valeur mercuriale du « panier » mensuel accordé), mais surtout, il devra s'inscrire dans un projet où l'appui alimentaire ainsi proposé devra lui faciliter d'autres réalisations (ex : « faire des économies sur l'achat alimentaire afin de permettre de réorganiser l'économie ou budget d'une famille » <u>OU</u> « faire des économies alimentaires afin de permettre la souscription à une mutuelle santé si hors CMU », etc...).
<p>Accompagnement social, médico-social, économique / emploi, socio-économique transversal</p>	<ul style="list-style-type: none"> ▶ Les notions de liens et de confiances sont délicates à instaurer au regard du mode opératoire de la distribution actuelle et plus largement, des modalités de l'aide apportée aux habitants. La MDP a développé un panel d'activités connexes apportant une plus-value à un certain nombre de personnes mais les moyens mobilisables actuellement (humains plus particulièrement) ne permettent pas de suivre, comme souhaité, les bénéficiaires des colis (qui révèlent un cumul de problématiques : économiques, sociales, médicales...). ▶ Un certain nombre de bénéficiaires révèlent peu ou pas suffisamment d'évolutions dans leur situation (à l'égard de l'aide alimentaire, et au-delà). 	<ul style="list-style-type: none"> ▶ La notion de lieu pluridisciplinaire (physiquement et symboliquement), ouvert plusieurs jours dans la semaine, permettra d'instaurer un fonctionnement plus favorable à un accompagnement de qualité et au suivi des personnes (et ce, quelle que soit la nature des problématiques exprimées ou révélées). ▶ Le lieu d'intervention (ou site Epicerie) devra, au regard du territoire et son ensemble, être intégré au sein du Centre Social <u>OU</u> à proximité de celui-ci pour permettre des liaisons efficaces entre divers services susceptibles d'opérer en faveur du bénéficiaire. ▶ Les concepts de flux ou d'interactions sont essentiels.
<p>Le site d'intervention / le bâtiment et ses fonctions spatiales</p>	<ul style="list-style-type: none"> ▶ Le site de « La Grange » (rue Lansac Ouest à Ballon) révèle un lieu de stockage et un lieu d'accueil représentant chacun 42 m². Ces deux espaces sont mis à disposition de la MDP <u>mais la zone dite d'accueil</u>, est aménagée spécifiquement à chaque remise de colis : ce paramètre impose de manière récurrente, une organisation qui ne permet pas l'appropriation d'un lieu (pour ses usagers plus particulièrement, et personnel encadrant présent). ▶ Le nombre croissant de bénéficiaires génère un fonctionnement de plus en plus complexe qui commence également à impacter la zone dite de stockage. 	<ul style="list-style-type: none"> ▶ Disposer de locaux proposant des fonctions spatiales adaptées, à travers des espaces dédiés (réfléchis, construits, aménagés, organisés en conséquence) en réponse à la nature du projet et activités menées (plus particulièrement à travers les dimensions « stockage », « rayonnage » et « animations »). ▶ Un espace ou site dédié pour affirmer la fonction d'un projet proposant une aide transitoire de qualité : l'architecture ou le bâti comme éléments conditionnant favorablement les processus de changements sociaux. ▶ Conforter la dimension de projet structurant

En conclusions :

L'aide alimentaire telle que proposée sur notre territoire repose sur un triptyque « Conseil Général et son *Service Solidarité* de la couronne mancelle) / Banque Alimentaire de la Sarthe / Maison Des Projets ». Celui-ci s'exprime comme suit :

- **Etape #1 : Identification de la problématique - Accès à l'aide alimentaire** : Instruction d'un dossier avec un(e) assistant(e) social(e) du Conseil Général de la Sarthe. Les conclusions de l'entretien individualisé avec le travailleur social permettent, ou non, l'attribution d'une aide alimentaire (sous forme de colis) durant 1 ou plusieurs mois. Le principe d'aide ponctuelle demeure (dans l'absolu), ainsi que l'anonymat dans le traitement du dossier. Cet entretien permet aussi au travailleur social de poser un diagnostic et de soumettre des hypothèses d'actions à la personne rencontrée (au-delà de la dimension alimentaire qui, en général, n'est pas à l'origine d'une démarche généralement animée par la problématique économique et le surendettement).
- **Etape #2 : Approvisionnement permettant la réalisation de colis** : réseau de la BA (+ collecte nationale organisée annuellement par le Centre Social).
- **Etape #3 : Distribution et accompagnement** : Par la MDP - Récupération des denrées aux locaux de la BA au Mans / suivi et contrôle dans le respect du guide d'hygiène et obligations sanitaires / stockage et rayonnage / organisation de la distribution / projets collectifs et individuels abordant diverses thématiques.
- **Autre – connexe** : Les CCAS sont également sollicités par des habitants confrontés à une problématique (généralement de nature économique type « endettement ») et apportent directement, ou non (ex : orientation vers le Conseil Général) des réponses à la situation.

Ce schéma révèle des modalités d'accompagnements et de mutualisations complexifiées par la multiplication des espaces, et des temps, potentiels ou dédiés au suivi de l'individu.

De plus, se rajoutent des contraintes de mobilités et de disponibilités qui ne facilitent pas un suivi de la personne tel que souhaité ou nécessité.

Pour toutes ces raisons, il est apparu nécessaire de proposer un projet transversal et cohérent, intégrant des variables conditionnant l'accompagnement et le favorisant, autant que faire se peut, en amont « de la chaîne » (souci de prévention et de sensibilisation).

Ce projet exprime par ailleurs quelques questionnements complémentaires :

- ▶ *Devons-nous créer une nouvelle entité dédiée à ce projet, dans un contexte de diminution d'une aide publique impactant Maitrise d'Ouvrage et Opérateurs, croisée à une baisse du pouvoir d'achat et une augmentation des besoins sociaux ?*
- ▶ *Un tel projet, ou du moins sa démarche préalable, ne confirment-ils pas la nécessité de mailler / mutualiser des actions afin qu'elles soient plus efficaces, et ce, dans un territoire rural « morcelé », confronté à la mobilité ?*

La notion d'accompagnement individuel et/ou collectif est centrale : le projet Epicerie pourrait permettre une réelle plus-value partenariale entre les acteurs opérant localement (Conseil Général, CCAS et Centre Social plus particulièrement).

Proposer ainsi, à travers le prisme alimentaire, un outil « **d'animation active** » (et non un service) permettrait d'intégrer plusieurs dimensions de travail avec les usagers. Cette approche « globale » serait ainsi beaucoup plus favorable et efficiente pour l'insertion de l'individu, considéré dans sa globalité.

En outre, le lien avec la MDP semble nécessaire : la pluridisciplinarité des services permettrait de concourir plus efficacement aux objectifs définis, tremplin à des économies d'échelles objectivables dans la chaîne de l'action et étapes la composant.

Enfin, le qualificatif ou concept « *Solidaire* » plutôt que « *Social* » apparaît dans l'architecture d'un projet qui se veut pluri partenarial et un principe de réalité où les structures qualifiées « *Epicerie Sociales* » sont généralement portées (uniquement) par un CCAS ou un CIAS.

Fonctionnement / organisation

Dans le respect des préconisations faites par l'ANDES dans le cadre de l'étude d'opportunité réalisée en 2012, croisées à l'étude de faisabilité technique réalisée courant 2013, nous avons pu modéliser un projet articulé comme suit :

RUBRIQUES	ARBITRAGES / POSITIONNEMENTS (conclusions du Groupe de travail réuni en Phase "Etude de Faisabilité")
Accès à l'Epicerie Instruction dossier	Etude anonyme d'un dossier intégrant le projet du demandeur / Participation financière à l'achat des denrées / Accès pendant 3 mois renouvelables 3 fois (max) selon les situations / suivi régulier du bénéficiaire / un lieu ouvert 2,5 j par semaine (a minima) Signature d'une charte d'engagement (pour formaliser la notion de projet et de "don - contre don"). Accès aux habitants du territoire d'intervention (Canton de Ballon hors Beaufay et Courcemont).
Composition Groupe d'Etude des projets	Les CCAS (3 différents par trimestre) + MDP + représentant usager + Conseil Général + Secours Populaire / Anonymat lors de l'étude des dossiers.
Acquisition des denrées	Achat des denrées et produits proposés au regard du montant validé à l'étude du dossier (<i>sur la base d'un <u>Reste A Vivre</u> ou <u>RAV</u> maximal de 10 euros</i>) / possibilité d'acheter ses denrées, sans dépasser le montant mensuel accordé, en plusieurs fois sur un mois (montant d'un panier non reporté le mois suivant si non entièrement consommé le mois précédent) / cout du panier mensuel attribué entre 10 et 30% de la valeur mercuriale des produits acquis / panier attribué en fonction du RAV (selon critères prédéfinis) / prix réel indiqué sur le rayonnage.
Approvisionnement / Stock Alimentaire	Banque Alimentaire pour 80% (environ) + réseau ANDES + producteurs locaux + "ramasse" via projet partenarial entre la MDP et la SAS Demaret + collecte / dons + autres process. Souci de proposer des produits frais (œufs, légumes et fruits plus particulièrement), des produits d'hygiène et d'entretien, de la viande fraîche si possible / Mise en exergue des producteurs locaux (plus de 15 producteurs cartographiés).
Structuration de l'accompagnement et lien avec des projets connexes	Ateliers culinaires, animations collectives prévention santé, ateliers pédagogiques autour de la gestion de budget, actions de sensibilisation quant à l'accès aux loisirs, projet "oxygène" permettant l'accès à des activités physiques, appui individuel pour favoriser l'emploi et la Formation / lien avec les ACI / ateliers informatique / échanges de savoirs /accès à la culture, autres... Un champ partenarial au service d'un accompagnement global : services du Conseil Général, CAF, CPAM, CARSAT, Maison de l'Emploi, Mission Locale, ARS, IREPS, CCAS, Collectivités locales, Les ateliers ESTIM, SOS Emploi, Banque Alimentaire, ANDES, Secours Catholique / Secours Populaire / Associations locales. Souhait de développer un axe "jardin partagé" ou "jardin de cocagne" (point demeurant à travailler en date de ce dossier).
Cadre juridique	Portage par la MDP pour incuber le projet (voire au-delà, si nécessaire). Loi 1901, non assujettie à la TVA et intérêt général.
Modèle économique	Voir le Chapitre consacré à ce sujet au sein du présent dossier en page 10 et Annexes.
Bâtiment	Un lieu convivial propice aux changements sociaux (favorable à l'accompagnement des personnes, à travers une approche individuelle ou collective) / des fonctions spatiales cohérentes / un espace (ou plusieurs) qui seraient modulables afin d'y proposer des activités / un lieu ancré dans le territoire et l'espace public (non enclavé ou isolé), proches des flux et de la MDP pour faciliter / appuyer l'accompagnement et sa transversalité (en bénéficiant ainsi de plusieurs ressources mobilisables / mobilisées). Voir également le Chapitre consacré en page 13 et l'Etude du CAUE jointe à cet effet en Annexes.
Personnalisation du projet	<u>Divers intitulé ont été proposés</u> : "dans mon petit panier", "point de rencontre", "l'étape", "le passage", "l'oasis", "la luciole", "le panier", "Bon Jour", "lépi so de", "le gué de ballon", "la parenthèse", "Epi Sol'", "Trait d'union", "un coin de ciel bleu", "coup de pouce", "au coin de la rue", "l'escale", "au bon coin", "le relais", "la passerelle", Demeurera à arrêter un intitulé parmi ces hypothèses (ou au regard d'autres suggestions à venir - liste non exhaustive).

Economie du projet sur 3 années

Voir Annexe « Economie du projet – MDP : Business Plan / Plan d'investissements / Plan de Trésorerie »

MERCI DE NOUS CONTACTER POUR DE PLUS AMPLES RENSEIGNEMENTS QUANT A CETTE PARTIE (pages 10 à 12) DU PRESENT DOSSIER NON DIFFUSE EN L'ETAT.





Etude de faisabilité architecturale : travail réalisé avec le CAUE de la Sarthe

Voir Annexe « Dossier du CAUE »

Comme indiqué précédemment, le groupe de travail mobilisé dans le cadre de l'étude de faisabilité, a retenu lors de sa réunion du 26 mars 2013, deux hypothèses d'implantation, à savoir l'actuel « Cabinet Médical » (place de la République – Ballon) et un bâtiment communal contiguë à l'actuelle Maison des Jeunes & de la Culture (MJC) Joël Sadeler (place de la République – Ballon).

Ces choix ont été animés par les critères suivants :

- Une implantation dans un espace public non isolé, non enclavé et si possible, à proximité de services et commerces divers (lieu de vie)
- bâtiment potentiellement en accord avec les besoins spatiaux préconisés par ANDES
- proximité du trajet TIS
- parking public gratuit tout autour du site
- proximité du Centre Social et des divers services hébergés afin de faciliter l'accompagnement individuel ou collectif

Le groupe de travail a ensuite validé **une commande auprès du CAUE de la Sarthe** visant la production d'une « Etude de faisabilité architecturale » qui permettrait la mise en perspective des forces / contraintes des sites retenus, ainsi qu'une analyse des coûts inhérents aux travaux qui seraient à réaliser.

Cette étude, au-delà des composantes architecturales et urbanistiques des sites retenus, et fonctions spatiales inhérentes au projet (espaces suivants : Accueil, Bureau, Salle d'Activité(s) dont « espace cuisine », Zone de rayonnage, Zone de Stockage, Sanitaires), doit intégrer des normes d'accessibilité et ERP spécifiques. Pour rappel :

► L'accessibilité

La loi du 11 février 2005 n° 2005-102 pour l'égalité des droits et des chances, la participation et la citoyenneté des personnes handicapées. La loi modifie le Code de la construction et de l'habitation en imposant une mise aux normes **pour 2015** afin que les personnes handicapées puissent accéder, circuler et recevoir des informations dans les parties ouvertes au public.

En cas de non-respect, l'établissement pourra être purement et simplement fermé. Des dérogations exceptionnelles pourront être accordées en cas d'impossibilité technique de procéder à la mise en accessibilité **ou** de contraintes liées à la conservation du patrimoine architectural (sites classés, sites historiques, bâtiments de France, etc. ...) **ou** lorsqu'il y a disproportion manifeste entre les améliorations apportées et leurs conséquences.

► Normes ERP

Les épiceries solidaires sont très souvent de type M et de catégorie 5 sauf s'ils sont situés dans un centre commercial ou grande surface qui appartiennent à la catégorie 1, ce qui ne sera pas le cas dans le cadre du présent projet.

Nous vous invitons à découvrir les conclusions du CAUE au sein du dossier joint à cet effet

Synthèse des moyens mobilisables / à mobiliser

Logistique

Matériel frigorifique (vitrine réfrigérée, réfrigérateurs et congélateurs)

Matériel informatique (ordinateur, imprimante, balance, caisse enregistreuse + scannette, logiciel ANDES ou BA de suivi des stocks)

Matériels pour l'espace cuisine (four, lave-vaisselle, plaques de cuisson, un réfrigérateur, une hotte, un micro-onde, un robot ménager multifonctions)

Mobiliers divers (rayonnage et gondole, présentoirs, bureau, chaise de bureau, petit meuble, armoire ou secrétaire, étagères, meubles pour cuisine, tables, meubles de rangement, meuble sous clé, escabeau, armoire sous clé)

Moyens humains et économiques

Moyens Humains

1 salarié(e) permanent(e) à temps plein

1 réseau de bénévoles

L'équipe salariée de la MDP et les permanents assurant les différents services hébergés présents au sein des locaux utilisés par la MDP

Stagiaires

Appui ANDES via ses animateurs de réseau (animateur Région Ouest + emploi d'avenir dédié à appuyer les épiceries solidaires)

Moyens économiques

Budget de fonctionnement N (avec « Emploi d'Avenir »)

Investissements (TVA incluse) : bâtiment et matériel / mobiliers / divers

Les espaces dédiés au Projet Epicerie Solidaire

Un lieu et des espaces structurants

Un bâtiment et des fonctions spatiales dédiées :

- un espace accueil
- un espace bureau
- un espace animation intégrant une zone « cuisine »
- un espace de stockage
- un espace rayonnage / lieu de vente
-

Respect des normes ERP de type M catégorie 5

Accessibilité personnes à mobilité réduite (loi du 11.02.2005) et **mises aux normes attendues pour 2015**

Sensibilités environnementales, autant que faire se peut, si construction (ou réhabilitation) promotionnant un bâtiment HQE, voire « passif » énergétiquement

Espace « jardin partagé » ou « *jardin de cocagne* » à travailler

Partenariats (actuels et potentiels)

L'Europe

L'Etat et ses services (DDCS, DDPP, ARS...)

La Région Pays de la Loire

Le Département de la Sarthe

La CPAM et la CARSAT

L'INPES

La CAF de la Sarthe

La MSA Mayenne-Orne-Sarthe

La Communauté de Communes des Portes du Maine

Les CCAS (des communes présentes au sein de l'EPCI Portes du Maine et de la commune de Sainte Jamme sur Sarthe)

Les Fondations privées

SA Demaret (Super U de Sainte Jamme sur Sarthe)

Producteurs locaux (viande, œufs, fruits, légumes, autres...) et commerces autres

ANDES

La Banque Alimentaire

Le Secours Populaire

Le Secours Catholique

La Maison de l'Emploi

La Mission Locale

Le tissu associatif local dont l'ACI ESTIM ou SOS EMPLOI

En conclusion

Le mot du président de la MDP

Nous remercions toutes celles et tous ceux, professionnels, partenaires, bénévoles et élus, qui ont contribué, d'une manière ou d'une autre, à l'avancée de ce travail dont le présent dossier résume les conclusions.

Cette démarche nous a permis de croiser les regards, d'apprendre, ensemble, à mieux appréhender une problématique présente sur toutes les communes afin d'y apporter des réponses concrètes.

Souhaitant, plus particulièrement pour les familles en difficulté, qui plus est dans le contexte actuel, qu'une Epicerie Solidaire soit réalisée très prochainement sur notre territoire.

J-Y Lefèvre